

## **Objet : Réponse à la consultation publique relative à l'analyse des marchés amont de la diffusion audiovisuelle hertzienne terrestre**

Madame, Monsieur,

Le groupement NTN vous remercie de lui offrir l'opportunité de contribuer à la présente consultation relative à l'analyse des marchés amont de la diffusion audiovisuelle terrestre.

Au regard des enjeux économiques, techniques et concurrentiels qui pèsent aujourd'hui sur la plateforme TNT, NTN souhaite partager les observations suivantes.

---

### **1. Un diagnostic globalement pertinent, dans un contexte en forte dégradation**

NTN souscrit dans l'ensemble aux constats dressés par l'Autorité concernant :

- la structure du marché de la diffusion TNT,
- la dynamique concurrentielle,
- ainsi que son évolution récente.

Toutefois, ce diagnostic doit être replacé dans un contexte de **forte dégradation des conditions économiques**, marqué notamment par :

- une échéance massive de renouvellement des sites de diffusion fin 2026,
- et une hausse très significative des tarifs de diffusion proposés dans le cadre de l'offre de référence 2025 de TDF.

Ces évolutions remettent en question les équilibres économiques des multiplex, y compris dans leur organisation mutualisée.

---

### **2. Une soutenabilité économique désormais fragilisée**

La trajectoire tarifaire des services de diffusion hertzienne terrestre observée a pour effet d'annuler les gains liés à la mutualisation accrue des multiplex.

Dans ces conditions, NTN alerte sur le risque d'une **fragilisation structurelle du modèle économique de la TNT**, qui pourrait à terme remettre en cause la pérennité de cette plateforme et des acteurs qui y ont recours.

Dans ce contexte, NTN considère que le maintien d'un cadre de régulation robuste demeure indispensable.

---

### 3. Des obligations de couverture devenues disproportionnées

NTN souhaite attirer l'attention de l'Autorité sur le poids croissant des obligations de couverture, caractérisées notamment par un nombre élevé de points de service.

Dans un contexte de recul des usages de la TNT et d'évolution des modes de consommation audiovisuelle, ces obligations apparaissent de plus en plus **disproportionnées au regard des enjeux économiques du secteur**.

[SDA]

---

### 4. Un accès aux infrastructures insuffisamment garanti

NTN regrette la disparition de l'obligation d'hébergement antenne dans le cadre des engagements actuels.

Ce type d'offre constitue pourtant un levier essentiel pour :

- favoriser l'émergence d'une concurrence effective,
- et permettre à des opérateurs alternatifs de proposer des offres compétitives.

NTN recommande en conséquence la **réintroduction d'une obligation d'hébergement antenne**, condition nécessaire à un développement équilibré du marché.

---

### 5. Une concurrence encore trop limitée

Malgré certains progrès, NTN estime que la concurrence demeure :

- limitée,
- géographiquement concentrée,
- et majoritairement fondée sur les services plutôt que sur les infrastructures.

De nombreuses zones restent en situation de dépendance vis-à-vis d'un opérateur unique, ce qui limite la capacité des éditeurs à bénéficier d'une réelle mise en concurrence.

Dans ce contexte, NTN souligne la nécessité de maintenir une vigilance accrue et un encadrement adapté.

---

### 6. Des barrières à l'entrée toujours élevées

Le marché reste caractérisé par des barrières à l'entrée importantes, notamment :

- le niveau élevé des investissements requis,
- leur durée d'amortissement longue,
- et la visibilité limitée sur l'évolution du marché.

Ces facteurs réduisent significativement l'attractivité du marché pour de nouveaux entrants et contribuent à en figer la structure concurrentielle.

---

## **7. Des préoccupations fortes sur le calendrier et les conditions tarifaires**

NTN souhaite souligner les difficultés particulières liées :

- au calendrier des appels d'offres, particulièrement contraint,
- ainsi qu'aux conditions tarifaires proposées dans les offres de référence récentes.

Ces éléments ne permettent pas toujours aux éditeurs d'aborder les procédures d'appels d'offres dans des conditions satisfaisantes de visibilité et de maîtrise des coûts.

---

## **8. Une plateforme confrontée à des mutations structurelles**

NTN partage le constat d'une transformation profonde des usages audiovisuels, marquée par :

- le développement des offres IP,
- la fragmentation des audiences,
- et la montée des usages non linéaires.

Dans ce contexte, la TNT doit évoluer, mais ces évolutions doivent être appréciées au regard de leur soutenabilité économique.

---

## **9. Sur les perspectives d'évolution de la TNT**

Les différentes pistes d'évolution technologique (UHD, nouveaux services, diffusion hybride) présentent un intérêt mais soulèvent des interrogations importantes :

- coûts de mise en œuvre élevés,
- retour sur investissement incertain,
- maturité variable des solutions.

NTN considère que ces évolutions ne pourront en tout état de cause être envisagées que dans un cadre économique stabilisé. Et toute éventuelle transition doit faire l'objet d'un

accompagnement des acteurs qui subissent aujourd'hui la pression concurrentielle forte d'autres plateformes de diffusion plus agile et économique.

---

## 10. Appréciation des engagements proposés par TDF

NTN reconnaît que les engagements en vigueur contribuent à améliorer :

- la transparence du marché,
- et sa prévisibilité.

Toutefois, ces engagements présentent des limites significatives, notamment :

- l'absence d'offre d'hébergement antenne,
- la complexité des mécanismes tarifaires,
- et l'existence de zones dans lesquelles la concurrence demeure théorique.

[SDA]

---

## Conclusion

Dans un contexte de transition profonde du secteur audiovisuel, NTN souhaite rappeler :

- la **fragilité croissante du modèle économique de la TNT**,
- la **nécessité d'un cadre de régulation adapté et robuste**,
- et l'importance de **conditions d'accès aux infrastructures favorisant une concurrence effective**.

NTN souligne que les cycles successifs de régulation n'ont pas permis d'atteindre les objectifs attendus en matière de développement concurrentiel et de maîtrise des coûts.

Cette situation impose une refonte ambitieuse du cadre réglementaire, reposant sur des mécanismes contraignants, vérifiables et effectivement mis en œuvre. [SDA]

Ainsi, NTN appelle l'Autorité, dès le prochain cycle, à :

- privilégier un cadre d'obligations contraignantes et détaillées, plutôt qu'un ensemble d'engagements dont l'effectivité reste difficile à mesurer ;

- se doter des ressources et des outils nécessaires pour instruire, auditer [SDA] les pratiques tarifaires et les éventuels manquements aux obligations imposées ;
- et mettre en place un dispositif de suivi régulier, transparent et public, permettant d'évaluer concrètement l'impact de la régulation sur les coûts réellement supportés par les multiplex et les éditeurs.

Ces évolutions nous semblent indispensables pour que la régulation remplisse ses objectifs à savoir protéger la concurrence, garantir la soutenabilité économique de la plateforme TNT et, au final, préserver l'intérêt du public et le pluralisme de l'offre audiovisuelle.

NTN reste à la disposition de l'Autorité pour tout échange complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Pour le groupement NTN**